

Déclaration



Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Le 6 décembre, prenez une pause pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. En commémorant les 13 étudiantes en génie et une employée assassinées à l'École Polytechnique de Montréal en 1989 par un acte de violence sexuelle, nous commémorons aussi toutes les femmes autochtones assassinées et disparues, les femmes transgenres, et toutes les autres femmes dont la vie a été atteinte ou perdue en raison de la violence sexuelle.

Cette année, à l'échelle mondiale, le débat sur les agressions et le harcèlement sexuel a pris de l'ampleur. De plus en plus de femmes parlent de leurs expériences en milieu de travail et dans leur vie professionnelle.

D'innombrables autres ne sont pas assez en sécurité pour raconter leurs histoires. C'est dans ce contexte qu'Unifor continue de mettre en évidence les liens entre le sexisme et la misogynie, auxquels nous sommes confrontées dans notre vie quotidienne, et la violence faite aux femmes et aux filles. En reconnaissant ces liens, nous pouvons utiliser les moyens pour changer les choses.

Unifor encourage toutes les sections locales et les membres à passer à l'action. Voici comment:

1. Distribuez et affichez la déclaration et [l'affiche du 6 décembre](#) d'Unifor. Partagez-les sur les médias sociaux.
2. Participez à des vigiles et appuyez les appels à l'action pour mettre fin au sexisme, au harcèlement et à la violence dans votre section locale et la société.
3. Négociez une [disposition contre le harcèlement](#), une formation sur le [respect en milieu de travail et un processus conjoint d'enquête](#).
4. Faites du lobbying afin d'inclure un [congé payé pour violence conjugale](#) dans la loi et négociez-le dans votre convention collective.
5. Négociez une politique contre la violence et le harcèlement au travail qui comprend un [poste d'intervenante auprès des femmes](#).

En nous engageant collectivement, nous pouvons éliminer cette violation répandue, persistante et dévastatrice des droits de la personne.

LK:cxsepb343